

questions
de communication

Questions de communication

8 | 2005
Mondes arabophones et médias

Bruno LATOUR, *La fabrique du droit, une ethnographie du Conseil d'État*

Paris, Éd. La Découverte, Poche, coll. Sciences humaines et sociales, 2004, 320 p.

Jean-Philippe Roy



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/5946>
ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2005
Pagination : 508-510
ISBN : 978-2-86480-868-8
ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Jean-Philippe Roy, « Bruno LATOUR, *La fabrique du droit, une ethnographie du Conseil d'État* », *Questions de communication* [En ligne], 8 | 2005, mis en ligne le 29 mai 2012, consulté le 21 août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/5946>

Ce document a été généré automatiquement le 21 août 2019.

Tous droits réservés

Bruno LATOUR, *La fabrique du droit, une ethnographie du Conseil d'État*

Paris, Éd. La Découverte, Poche, coll. Sciences humaines et sociales, 2004, 320 p.

Jean-Philippe Roy

RÉFÉRENCE

Bruno LATOUR, *La fabrique du droit, une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, Éd. La Découverte, Poche, coll. Sciences humaines et sociales, 2004, 320 p.

- 1 Il peut arriver parfois d'avoir une révélation et un regret. C'est ce qui vient d'arriver au soussigné, à la lecture de l'ouvrage de Bruno Latour, *La fabrique du droit, une ethnographie du Conseil d'État*. La révélation est celle qui peut naître de la démarche ethnologique, surtout quand la peuplade analysée, loin des « tribus primitives » chères à Margaret Mead, à Claude Lévy-Strauss ou à Bronislaw Malinowski, est, non seulement, le produit « fleuron » de l'ascenseur républicain ou ce que certains accents, pour le moins populistes, nomment l'« énarchie », mais encore, le cadre institutionnel de réception de ce qui, dans leur propre langage s'appelle « la botte » : le Conseil d'État. Ce faisant, en mêlant descriptions suggestives des contextes et anecdotes propres à mettre en lumière les trajectoires individuelles, l'auteur atteint l'objectif qu'il s'est assigné et qu'il revendique : lever un coin du voile qui recouvre soigneusement un des rituels les plus sacrés et les plus obscurs de notre geste républicain : la fabrique du droit.
- 2 L'expression a de quoi choquer, mais elle a le mérite de rappeler que, quelle que soit la croyance que l'on peut nourrir dans la légale-rationalité, une approche, par trop essentialiste de l'élaboration juridique, est probablement plus propice à certains errements positivistes de triste mémoire qu'à une réelle prise au sérieux du passage des faits à la norme dont Bruno Latour dessine les contours. À cet égard, on ne peut qu'être impressionné par la persévérance et le temps passé, et surtout la posture épistémologique choisie. En lisant son ouvrage, et c'est ce qui contribue à sa fluidité, on ressent le travail

d'oubli de soi permettant de s'étonner, d'aiguiser sa sensibilité, d'entrer dans la finesse d'observation, et en même temps, la rigueur critique de l'analyste. L'extrait suivant en témoigne : « “Comment est-ce possible ? N'y a-t-il vraiment rien de plus élevé que ces infinitésimales discussions sur des mots et des textes dans cette cour dite suprême ?” se demande l'ethnographe en ajustant sa cravate, en redressant sa taille en bas de l'escalier solennel, en s'efforçant de marcher avec gravité afin de mimer, autant qu'il lui est possible, l'allure d'un conseiller d'État, en tournant sa langue six fois dans sa bouche dans le vain espoir d'apprendre à parler comme eux. “N'y a-t-il rien au dessus des lois ?” C'est donc dans ce palais tout de guingois, par ces escaliers dérobés, grâce à ces huissiers assoupis, sur ces moquettes usées, dans ces piles de papier et ces volumes reliés, à travers ces discussions interminables, ces aveux si candides de préjugés et d'ignorance, cette compilation archaïque par copier/coller de textes obscurs, que s'établit le règne du Droit ? » (p. 79).

- 3 Le décor planté, et la méthode annoncée, Bruno Latour nous conduit donc dans les méandres de cette jungle. On y découvre au fond deux variables essentielles : derrière la codification langagière propre à la rhétorique juridique, se cache un travail, souvent collectif, qui mêle souci de cohérence et prise en compte de dimensions adventices qui ne peuvent que très peu apparaître à l'exégète de la vulgate publiciste. La première explique bien le double souci de traditionalisme, d'autant plus appuyé que le droit produit est fondamentalement prétorien, donc conduit par les aléas du rôle de la juridiction – ici, le terme rôle doit s'entendre dans son acception juridique, synonyme d'agenda – ; mais elle explique également que les inflexions, pour existantes qu'elles soient, ne peuvent se faire que selon un régime qui exclut les tables rases et préfèrent un long cheminement passant de l'implicite au suggéré, puis à l'explicite, selon un laps de temps qui peut justifier cette allégorie de la justice que l'on rencontre bien souvent : la tortue. La seconde variable vérifie les tréfonds sociologiques de l'institution. À cet égard, les larges extraits des débats, scrupuleusement retranscrits, illustrent les questionnements des acteurs, lors d'affaires où ils doivent rendre une décision ou un avis face à l'État (souvent un ministère), alors même qu'au hasard d'occurrences précédentes, portées par des majorités politiques distinctes, ils ont parfois été ceux là même qui ont produit l'acte discutable. On pénètre ici un mystère relatif à l'histoire de l'institution, à la fois Conseil juridique de l'État (d'où son nom) et juge des actes de l'autorité qu'elle conseille. Et, à l'aide de sa méthode modeste et impertinente, Bruno Latour nous fait entrer au cœur de cette monstruosité logique qui reste, pourtant, une réalité institutionnelle pérenne.
- 4 Le regret est finalement plus personnel. Il demeure souvent une intuition imperméable face à une matière aride : la certitude qu'elle cache une richesse interdite dès lors qu'on ne possède pas ses codes, ou qu'il faudrait risquer de les deviner sans certitude qu'ils soient exacts. Face à cette frustration, souvent rencontrée par l'étudiant de deuxième année de droit, confronté brutalement à ce morceau de choix qu'est « le stratif », la lecture préalable de l'ouvrage pourrait être une propédeutique propice, pour peu que ses enseignants ne placent pas le sacré où il n'a jamais été. L'intelligence étant la chose du monde la mieux partagée, nul doute qu'il y a là un débouché éditorial propre à donner à cet ouvrage passionnant toute l'aura qui lui est due.

INDEX

oeuvres Fabrique du droit, une ethnographie du Conseil d'État (La) –(Bruno Latour, 2004)

AUTEURS

JEAN-PHILIPPE ROY

Université François-Rabelais, Tours PACTE, IEP de Grenoble
jproy37@numericable.fr